

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire des communes d'ALTORF et de DACHSTEIN suite à la demande présentée par la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM – MUTZIG relatif au projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM.

L'enquête publique unique porte sur les objets suivants :

- demande d'autorisation environnementale, au titre du Code de l'environnement, relatif au projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM et valant également dérogation au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement relatif à l'interdiction de porter atteintes aux espèces protégées et à leurs habitats ;
- demande de permis d'aménager, au titre du Code de l'urbanisme, sur la demande présentée par la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM – MUTZIG relatif au projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM ;
- demande de modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'ALTORF, au titre du Code de l'urbanisme, sur la demande présentée par la Commune d'ALTORF.

L'enquête sera ouverte le **lundi 03 février 2020** et durera **33 jours**, soit jusqu'au **vendredi 06 mars 2020** inclus.

La mairie d'ALTORF, 12 rue Principale, 67120 ALTORF, est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique unique sont :

- un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou portant refus et valant dérogation au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement ;
- un arrêté du Maire de la commune de DACHSTEIN accordant un permis d'aménager, ou le refusant ;
- une délibération du conseil municipal d'ALTORF approuvant le projet de PLU d'ALTORF éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean ANNAHEIM, Officier supérieur de l'Armée de l'Air retraité,

Membres titulaires :

Madame Evelyne EUCAT, Attachée d'administration retraitée,

Monsieur Daniel-Edouard KLEIN, Chef d'établissement (EN) honoraire.

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact.

L'autorité environnementale s'est prononcée sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension de la zone d'activités ainsi que sur la demande de permis d'aménager.

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a émis son avis dans le cadre de la demande de dérogation au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement relatif à l'interdiction de porter atteintes aux espèces protégées et à leurs habitats intégrée à la demande d'autorisation environnementale.

La Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM – MUTZIG a présenté un mémoire en réponse aux avis formulés par l'autorité environnementale ainsi qu'à l'avis du CNPN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie d'ALTORF et de DACHSTEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, en mairie d'ALTORF et de DACHSTEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique « *Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig - Extension de la Zone d'activités ACTIVEUM à Altorf et Dachstein* ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les 2 mairies citées à l'article 1, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale, à l'attention du Président de la commission d'enquête, à la mairie d'ALTORF, 12 rue Principale, 67120 ALTORF ;
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « *Enquête publique – ACTIVEUM* ».

Les observations et propositions transmises par le public à la commission d'enquête sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux mairies et aux jours et heures suivants :

- à la mairie d'ALTORF :
 - Lundi 03 février 2020 de 09h00 à 12h00
 - Jeudi 20 février 2020 de 09h00 à 12h00
 - Vendredi 28 février 2020 de 09h00 à 12h00
- à la mairie de DACHSTEIN :
 - Mercredi 12 février 2020 de 14h00 à 17h00
 - Vendredi 06 mars 2020 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête :

- sur support papier en mairie d'ALTORF et de DACHSTEIN et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°104) ;
- par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général de la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM – MUTZIG, responsable du projet :

- soit par courrier à son attention à l'adresse :
Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM – MUTZIG
2 route Ecospace – BP 93077 – 67125 MOLSHEIM Cedex ;
- soit par mail : dbernhart@cc-molsheim-mutzig.fr ;
- soit par téléphone : 03.88.49.82.58.

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.